SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Chef de Pôle
Service Transport-pôle mobilité
Dreal Grand Est
Monsieur David Lombard
14 rue du Bataillon de marche n°24
BP 10001
67050 Strasbourg Cedex

Dossier Suivi par : Jean RAPP
Tél. : 06 98 23 55 05
rapp.jean@agglo-saint-louis.fr

Objet : Avis de Saint-Louis Agglomération concernant la participation financière de la collectivité aux opérations de mise aux normes du capillaire ferroviaire menant au port de Huningue Village-Neuf.

Saint-Louis, mardi 2 août 2022

Monsieur le chef du Pôle Service Transport-Pôle mobilité,

Lors de la réunion du 6 juillet dernier, vous avez présenté à mes services le projet de mise aux normes du capillaire ferroviaire desservant le port de Huningue Village-Neuf. Cette rencontre a permis d'évoquer plus largement le sujet du développement futur du port et son incidence sur l'évolution du trafic ferroviaire et routier. Nous vous avons également interrogé lors de cet entretien ainsi que par courriel sur un certain nombre de questions restées ouvertes afin de pouvoir présenter ce projet aux élus des communes d'assiette du tracé de la voie ferrée.

Je souhaitais vous remercier, dans un premier temps, pour les réponses transmises à mes services le 26 juillet dernier et vous apporter un certain nombre de réponses à vos questions, consécutivement à la rencontre que j'ai pu organiser avec les collectivités impactées.

Les élus de Saint-Louis Agglomération et notamment les représentants des communes traversées par cette infrastructure comprennent parfaitement les enjeux relatifs à la réalisation des travaux nécessaires à la pérennisation de cet équipement. Il n'en demeure pas moins que son maintien, et plus encore, son développement dans les prochaines années militent pour que certaines dispositions soient envisagées afin de concilier la qualité de vie de nos habitants et le bon fonctionnement de cette infrastructure.

La contribution de Saint-Louis Agglomération sera donc subordonnée à un certain nombre de conditions qui devront être autant d'engagements de la part de l'exploitant de cet équipement, et notamment :

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-234-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

- La limitation de la plage horaire d'utilisation de la voie ferrée afin de réduire les perturbations sur le réseau routier et de manière à éviter les désagréments acoustiques pour les habitants riverains de l'infrastructure. Une plage horaire privilégiant la circulation des trains de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30 est ainsi fortement souhaitée ;

- La limitation de la fréquentation journalière à 2 trains au maximum ;

- L'étude de la mise en œuvre de mesures de réduction des nuisances sonores au droit des secteurs ayant connus un fort développement urbain au cours de ces dernières années ;

- Le maintien du couvert végétal existant ou sa reconstitution après la réalisation des travaux de remise aux normes de l'infrastructure ;

- La garantie de la possibilité de réaliser le projet de piste cyclable Saint-Louis Huningue tel que prévue par Saint-Louis Agglomération (voir plan en annexe du présent courrier).

La prise en compte des différentes demandes ainsi formulées nous conduirait à envisager une participation financière de 50 000 € prenant en compte les retombées fiscales du port, modestes pour l'agglomération ainsi que les nuisances occasionnées sur les communes de passage de cette infrastructure.

Je tenais à souligner enfin que la participation de Saint-Louis Agglomération au financement de cette première phase de travaux ne préjuge pas de l'accompagnement futur de la collectivité pour la réalisation des opérations ultérieures.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous,

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

PJ : Plan projet piste cyclable Saint-Louis Huningue.

Copie à :

- Monsieur Guy TREFFOT
- Monsieur David LOMBARD
- Monsieur Jérôme PFAFF
- Monsieur Philippe RUST
- Monsieur Damien ROMONT
- Monsieur Pascal PETERSCHMITT

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-234-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

ANNEXE

Tracé de principe de la piste cyclable au droit du capillaire ferroviaire menant vers le port de Huningue Village-Neuf

Présentation générale

Diagnostic et enjeux

Approche urbaine et sociale

Approche fonctionnelle

Approche environnementale

Approche spatiale

Définition des objectifs

Principes d'aménagements

Propositions d'aménagements

Synthèse financière

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

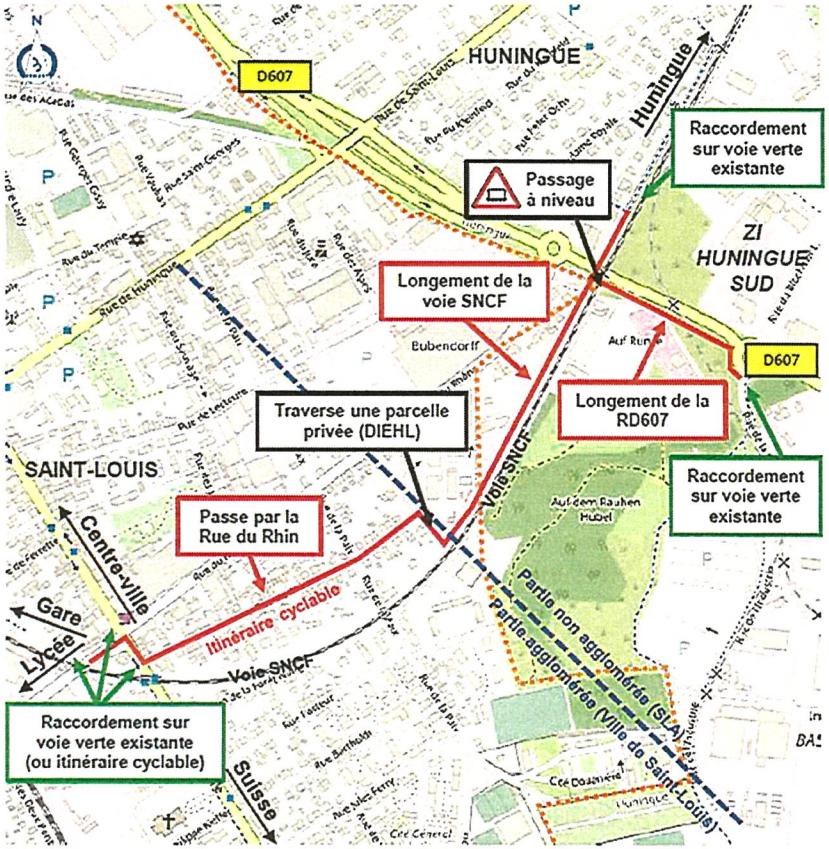

Figure 3 : Localisation et caractéristiques du tracé [source : Openstreetmap]

LE PROJET D'ITINÉRAIRE CYCLABLE

se situe sur la commune d'Huningue et de Saint-Louis qui permettra **d'assurer une liaison piétons-cycles entre les centres d'Huningue, Saint-Louis et la zone industrielle d'Huningue Sud.** L'itinéraire devra ainsi faire éviter le passage des modes doux par la Rue du Rhône assez dangereuse pour eux.

Le projet d'itinéraire cyclable débute à Huningue dans le prolongement de la voie verte existante longeant la voie SNCF. Il traverse la RD607 en continuant le long de la voie SNCF pour aller vers Saint-Louis et une jonction est également prévue le long de la RD607 jusqu'au giratoire de la ZI Huningue Sud. La maitrise d'ouvrage sera assurée par SLA sur ce tronçon (partie non agglomérée).

Sur la suite du tracé (partie agglomérée), la maitrise d'ouvrage sera assurée en phase travaux par la ville de Saint-Louis. Le tracé longeant la voie SNCF rejoindra la Rue du Rhin en passant par une parcelle de l'entreprise DIEHL METERING. L'itinéraire cyclable passera par la Rue du Rhin jusqu'à l'intersection avec le carrefour de l'Avenue de Bâle, Rue du Rhône, Rue du Docteur Marcel Hurst. D'ici, les usagers pourront emprunter les différents itinéraires cyclables présents à ce carrefour pour se rendre au centre-ville, en Suisse ou alors rejoindre la gare et le lycée.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-234-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Présentation générale

Diagnostic et enjeux

Approche urbaine et sociale

Approche fonctionnelle

Approche environnementale

Approche spatiale

Définition des objectifs

Principes d'aménagements

Propositions d'aménagements

Synthèse financière

PLAN DES CONTRAINTES – PARTIE SUD

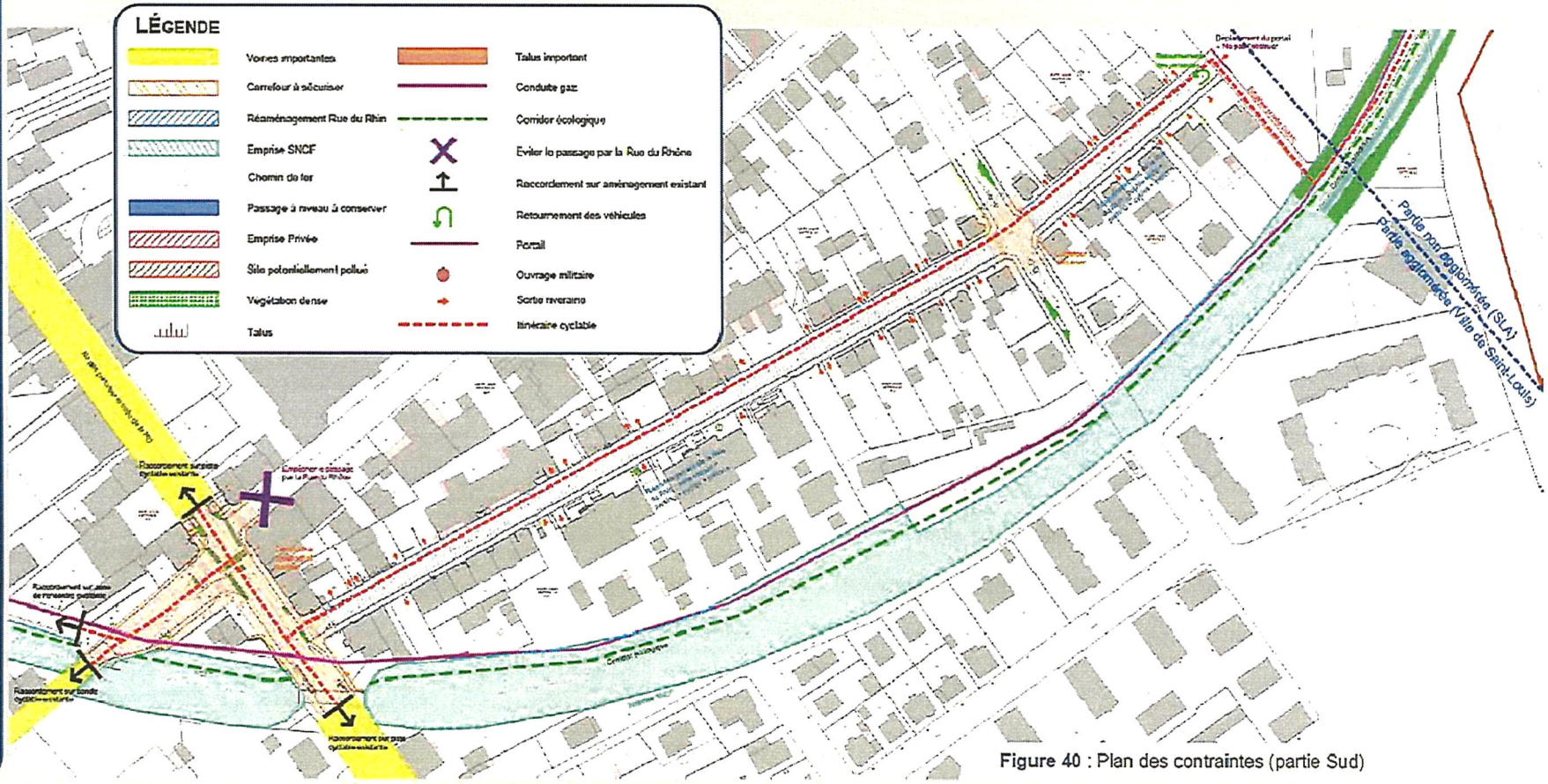

Figure 40 : Plan des contraintes (partie Sud)

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-234-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022